

RAPPORT

## **RD780 – Section Le Duer / Saint-Colombier** **Commune de Sarzeau - Carrefours du Duer, Kerbot, Kerlévenan et Saint-Colombier**

Bilan de la Concertation

Septembre 2022

Département du Morbihan





## CLIENT

RAISON SOCIALE	Département du Morbihan
COORDONNÉES	Hôtel du département 2 Rue Saint-Tropez - CS 82400 56009 Vannes cedex
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	CD56 - Direction des Routes et de l'Aménagement - SERGT

## SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS 26220 44262 NANTES Cedex 2
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Camille REMOUÉ

## RAPPORT

TITRE	Bilan de la concertation - RD780 – Section le Duer / Saint-Colombier
NOMBRE DE PAGES	22
NOMBRE D'ANNEXES	6

## SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
20009	17/06/2022	Édition 1		CRM	PIB
20009	12/07/2022	Edition 2		CRM	
20009	12/08/2022	Edition 3		CRM	
20009	31/08/2022	Edition 4		SERGT	

## Sommaire

<b>1. Préambule : Qu'est-ce qu'un bilan de concertation ? A quoi sert-il ?</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Présentation de l'étude et du contexte</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Déroulement de la concertation</b> .....	<b>8</b>
<b>3.1. Annonce, outils et supports de la concertation publique</b> .....	<b>8</b>
<b>3.2. Moyen d'expression</b> .....	<b>8</b>
<b>3.3. Réunion publique</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Le bilan de la concertation</b> .....	<b>8</b>
<b>4.1. La réunion publique</b> .....	<b>8</b>
4.1.1. Le bruit .....	8
4.1.2. Les itinéraires de bus .....	8
4.1.3. La desserte des transports collectifs .....	9
4.1.4. Les accès piéton et vélo .....	9
4.1.5. La vitesse de circulation .....	9
4.1.6. La circulation au sein du futur giratoire .....	9
<b>4.2. Dépôt dématérialisé</b> .....	<b>9</b>
<b>4.3. Registre en mairie</b> .....	<b>10</b>
<b>4.4. Article de presse</b> .....	<b>11</b>
<b>5. Enseignements retenus</b> .....	<b>11</b>
<b>5.1. Deux sous-variantes du giratoire du Duer</b> .....	<b>11</b>
5.1.1. Sous-variante G1 axée .....	12
5.1.2. Sous-variante G2 : implantation décalée côté du Duer .....	12
<b>5.2. Trois sous-variantes pour Kerlevenan</b> .....	<b>12</b>
5.2.1. Variante D : décalage du carrefour de Kerlevenan .....	12
5.2.2. Variante E : maintien seulement d'une insertion depuis le Lézit .....	13
5.2.3. Variante F : giratoire à Saint-Colombier .....	13
<b>6. Après la concertation</b> .....	<b>13</b>
<b>6.1. Poursuite des études</b> .....	<b>13</b>
<b>6.2. Enquête(s) publique(s)</b> .....	<b>13</b>
<b>6.3. Déclaration d'utilité publique</b> .....	<b>13</b>

<b>Annexes</b> .....	<b>16</b>
<b>Annexe 1 : Fiche d'information</b> .....	<b>16</b>
<b>Annexe 2 : Page internet du Conseil Départemental du Morbihan</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe 3 : Affichage sur le site de la mairie</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe 4 : Article de presse</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe 5 : Courrier à GMVA</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe 6 : Courriers aux communes voisines</b> .....	<b>21</b>

## Table des figures

<b>Figure 1 : Les aménagements sur l'itinéraire RD780 (source : dossier de concertation)</b> .....	<b>5</b>
<b>Figure 2 : Section de la RD780 – Le Duer (source : dossier de concertation)</b> .....	<b>6</b>
<b>Figure 3 : Localisation des différents carrefours (source : dossier de concertation)</b> .....	<b>7</b>
<b>Figure 4 : Les étapes à venir</b> .....	<b>14</b>



## 1. Préambule : Qu'est-ce qu'un bilan de concertation ? A quoi sert-il ?

Le bilan de la concertation rend compte du déroulement de la concertation. Il permet d'en garder une trace en vue de l'enquête publique et pour justifier les décisions sur les suites du projet.

Le bilan de la concertation est un document qui présente l'ensemble des modalités d'information et d'expression mises en place dans le cadre de la phase de concertation. Il dresse un bilan de la participation du public, ainsi que des avis exprimés. A noter qu'il ne reprend pas l'ensemble des éléments de présentation et de description du projet, ces derniers étant compilés au sein du rapport de concertation, annexé au bilan.

Il est prévu par l'article L 121-16 du code de l'environnement pour rendre compte des échanges lors de la concertation. Il s'adresse à tous les publics concernés par le projet : riverains, usagers, collectivités, etc.

Ce bilan est constitué de différents éléments :

- ▶ le rappel succinct du projet,
- ▶ le cadre légal dans lequel a été organisée la concertation,
- ▶ l'organisation de la concertation : le dispositif d'information et de participation,
- ▶ une analyse des différents thèmes traités et des positions exprimées,
- ▶ les enseignements qu'en retire le porteur du projet,
- ▶ les suites qu'il souhaite donner à la concertation.

Enfin, les annexes reprennent l'ensemble des documents d'information et le dossier de concertation.

Le bilan est rédigé par le maître d'ouvrage sur la base des comptes rendus de la réunion publique et autres contributions. Il se veut la retranscription fidèle des propos et actions qui se sont tenus, à l'exception des parties « enseignements » qui correspondent à l'analyse du maître d'ouvrage.

## 2. Présentation de l'étude et du contexte

L'itinéraire de la RD780 dessert la presqu'île de Rhuys depuis la RN165 jusqu'à la commune d'Arzon. Le trafic moyen journalier annuel sur cette route départementale varie entre 8 500 et 17 000 véh/j. selon les sections et avec des pointes estivales au-delà de 24 000 véh/j. La section entre Sarzeau et la D20 est la plus circulée (profil ponctuellement à 2x2 voies).

A l'issue de la réalisation de plusieurs aménagements ces dernières années (Giratoire de Lirey/Lanfloy, Giratoire du Hézo, Giratoire de Saint-Armel, Aménagement de Saint-Colombier, Giratoire du Spernac, Giratoire du Net), le constat a été dressé d'une évolution positive de la sécurité routière sur les secteurs aménagés de la RD780.

Après qu'un nouveau diagnostic de sécurité sur l'itinéraire ait été mené, les élus départementaux ont convenu de poursuivre la sécurisation de cet axe routier qui reste particulièrement accidentogène en ayant une réflexion d'ensemble sur les aménagements à envisager.

Les principes généraux retenus pour les aménagements sont :

- ▶ Regroupement de carrefours afin de limiter les points de conflits ;
- ▶ Sécurisation des points d'échanges ;
- ▶ Aménagement de créneaux de dépassement afin de fiabiliser les temps de parcours ;
- ▶ Harmonisation des limitations de vitesse de circulation à 90 km/h sur les sections 2x2 ;
- ▶ Optimisation des aménagements dans les emprises existantes afin de limiter les impacts tout en prenant en compte les difficultés liées aux procédures réglementaires.

Des priorités ont été arrêtées. Après l'aménagement de sécurité mené à Kerlévenan (commune de Sarzeau) en 2015, la première réalisation conséquente a été l'aménagement d'un carrefour giratoire à Bourgerel sur la commune de Noyal, opération mise en service mi 2016.

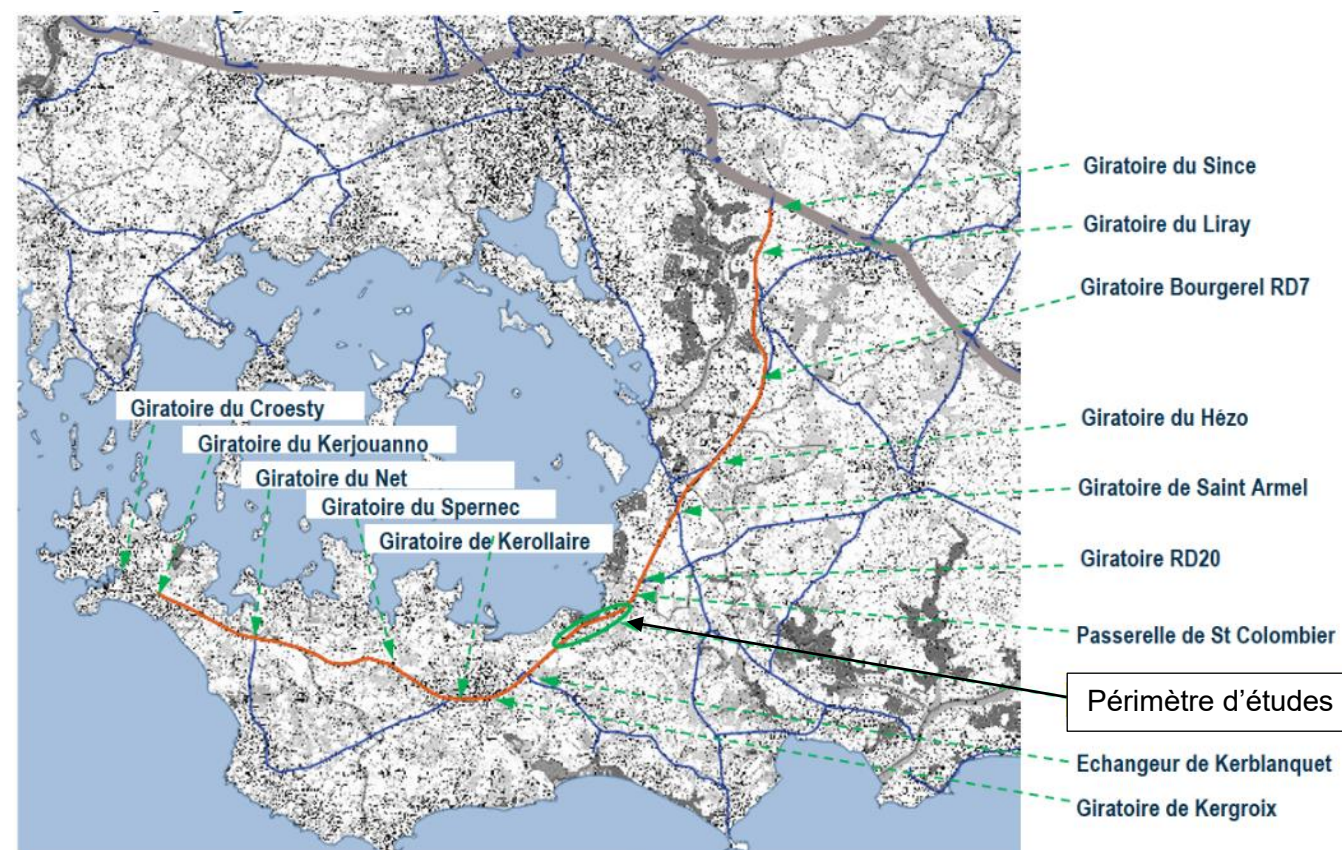


Figure 1 : Les aménagements sur l'itinéraire RD780 (source : dossier de concertation)



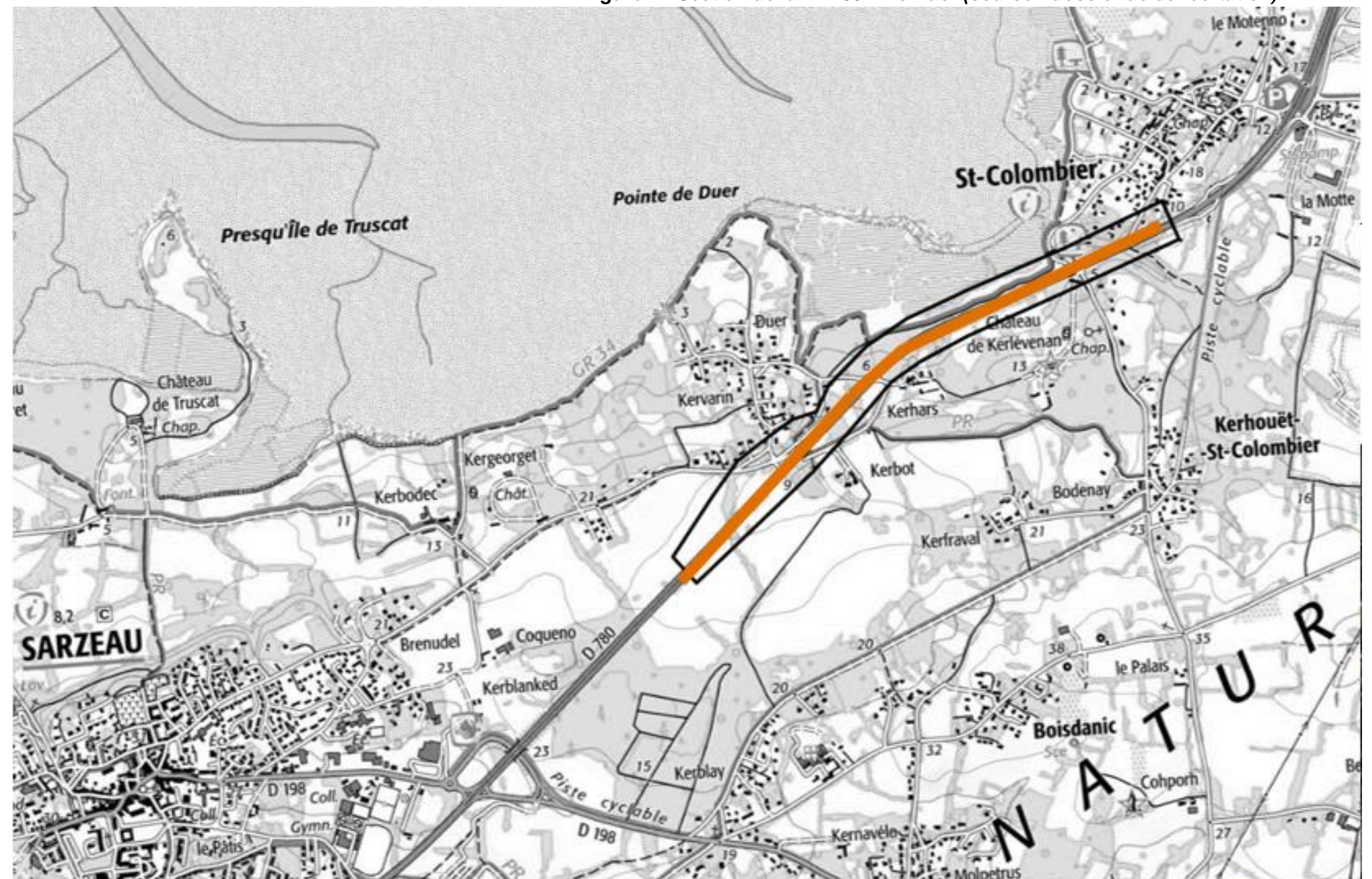
Le présent rapport concerne les carrefours du Duer, Kerbot, Kerlévenan et Saint-Colombier sur la commune de Sarzeau.

Les objectifs particuliers associés au réaménagement de ces carrefours sont :

- ▶ **Sécuriser** et homogénéiser le traitement des accès sur l'itinéraire RD780 ;
- ▶ **Adapter le niveau de service de la RD780** au droit de Sarzeau.

Dans ce cadre, le carrefour de la rue de Tadorne a déjà été fermé.

Figure 2 : Section de la RD780 – Le Duer (source : dossier de concertation)





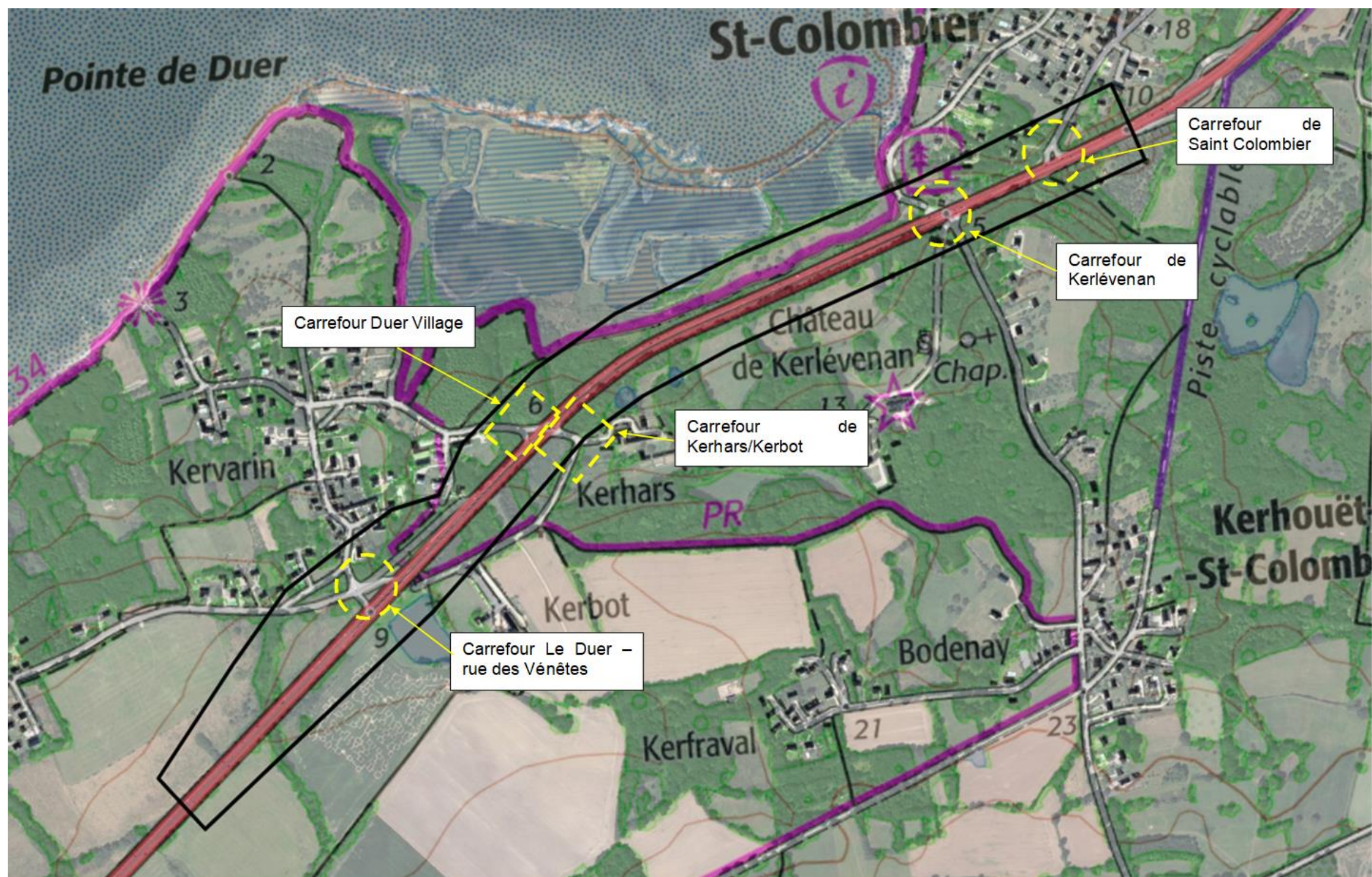


Figure 3 : Localisation des différents carrefours (source : dossier de concertation)



## 3. Déroulement de la concertation

### 3.1. Annonce, outils et supports de la concertation publique

Plusieurs supports ont été utilisés pour annoncer la concertation, présenter le contexte du projet, les études réalisées, les variantes proposées et indiquer les modalités de la concertation :

- ▶ La fiche information communiquée à la mairie en avril (Annexe 1) ;
- ▶ Une page internet sur le site du conseil départemental mettant notamment à disposition le dossier de concertation (Annexe 2) ;
- ▶ Affichage sur le site internet de la mairie (Annexe 3) ;
- ▶ Affichage public en mairie de Sarzeau ;
- ▶ Affichage sur le site Facebook de la mairie ;
- ▶ Affichage sur le site de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Le Département a également informé par courrier les communes d'Arzon et Saint-Gildas-de-Rhuys, ainsi que Golfe Morbihan - Vannes Agglomération (annexes 5 et 6).

### 3.2. Moyen d'expression

La concertation s'est déroulée sur 3 semaines du 2 au 23 mai 2022.

Suite à la réunion publique, les moyens d'expression sur ce dossier ont été :

- ▶ Le registre de recueil des avis, disponible à la mairie de Sarzeau ;
- ▶ Par mail, via le site du Département, rubrique contactez-nous : <https://www.morbihan.fr/contactez-nous>.

### 3.3. Réunion publique

Une réunion publique ouverte à tous a été organisée le lundi 2 mai 2022 à la salle LE FRESNE, îlot Poulmenach sur la commune de Sarzeau. Elle a rassemblé environ 60 personnes.

Elle était présidée par M. David LAPPARTIENT, président du conseil départemental.

Après un mot d'accueil du Maire de Sarzeau et du président du Conseil départemental, le projet a été présenté selon le déroulement suivant :

- ▶ Contexte ;
- ▶ Pourquoi un réaménagement ;
- ▶ Enjeux du diagnostic ;
- ▶ Les possibilités d'aménagement ;
- ▶ Après la concertation.

## 4. Le bilan de la concertation

### 4.1. La réunion publique

La réunion publique a réuni une soixantaine de personnes. Des riverains des différents carrefours concernés étaient présents. Il en est ressorti une opinion globalement favorable au projet autant de la part des particuliers que de la part des élus.

Les riverains ont exprimé de réelles attentes ce qui a donné lieu à des échanges fournis et constructifs. La réunion a donné lieu à une petite quinzaine d'interventions des habitants sur des thématiques plus spécifiques. Ces dernières sont reprises ci-dessous ainsi que les réponses du maître d'ouvrage formulées lors de la réunion.

#### 4.1.1. Le bruit

- ▶ Le sujet a été abordé à plusieurs reprises afin de préciser les ressentis, les attentes et les aménagements prévus en la matière, notamment au niveau du Duer ;
- ▶ La mise en place d'un giratoire questionne sur les nuisances sonores supplémentaires que cela pourrait engendrer.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage :

- Un bureau d'étude acoustique a été mandaté dans le cadre du projet et applique un protocole réglementaire. Des mesures ont été réalisées au droit de cinq points de mesures sur le site afin de quantifier les niveaux sonores actuels. Sur cette base, une modélisation de la situation existante puis de la solution retenue, avec des projections à moyen/long terme, permettra de déterminer les impacts sonores des aménagements y compris au niveau du giratoire, et d'intégrer au projet des dispositifs réduisant ces impacts.
- Des mesures seront réalisées après la mise en service du projet afin de vérifier la conformité réglementaire.
- Au-delà des mesures découlant directement des obligations réglementaires, l'aménagement de mesures acoustiques pourra être envisagé dans un objectif d'amélioration de la situation actuelle, au gré des opportunités et faisabilités.

#### 4.1.2. Les itinéraires de bus

- ▶ Le passage du bus dans sa traversée du Duer a été questionné du fait de la modification des accès et de la présence de passages étroits ;
- ▶ A Saint-Colombier une demande de conservation d'une entrée et sortie pour les cars scolaires a été formulée ;
- ▶ Rue du Lézit, une demande est formulée à propos de la gestion de l'accès aux bus scolaires pour les scénarios où l'un des deux sens de circulation est fermé. L'adaptation des routes



communales, notamment la liaison Kerouët / Saint-Colombier, aux passages de bus (mauvais état, difficultés de croisement de véhicules gros gabarit, ...) est aussi abordée.

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage :

- Au Duer et à Saint-Colombier, le maintien d'une entrée et d'une sortie permet de ne pas perturber le trajet du bus scolaire.
- Des échanges avec la commune et avec le gestionnaire de transports scolaires seront organisés afin de s'assurer de la compatibilité des itinéraires des bus scolaires et du projet.
- La commune indique que la voirie communale est revue progressivement. Le projet se fera en collaboration avec la commune pour que ces tronçons de voies soient intégrés aux travaux communaux en conséquence.

#### 4.1.3. La desserte des transports collectifs

- ▶ La création d'un arrêt de bus classique au niveau du Duer a été questionnée.

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage :

- Le réseau de bus classique et les arrêts associés relèvent de la compétence de GMVA. Le besoin sera rapporté.

#### 4.1.4. Les accès piéton et vélo

- ▶ Une interrogation au sujet du devenir du passage inférieur piétonnier du Duer a été émise ;
- ▶ Les traversées des voies au niveau du Château de Kerlévenan questionnent ;
- ▶ Des demandes de création d'un cheminement entre la passerelle de Saint-Colombier et le Château, plus direct que le jalonnement par la voie verte et la route du Lézit, ont été émises.

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage :

- Le passage inférieur du Duer sera maintenu ;
- L'amélioration de la liaison entre la voie verte et le château va être étudiée ;
- La création d'une traversée sécurisée supplémentaire au niveau du château n'est pas envisagée, notamment au regard de sa situation et des contraintes techniques inhérentes (proximité du niveau de la mer).

#### 4.1.5. La vitesse de circulation

- ▶ Plusieurs prises de parole ont abordé les fréquents dépassements de vitesse sur le secteur et la gêne associée. Une demande de mise en place d'un radar ou radar pédagogique a été faite.
- ▶ Une vitesse de 80 km/h est observée en certains endroits sur la RD780, un riverain se questionne sur la possibilité de réduire la vitesse de 90 à 80 km/h au droit du projet.

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage :

- La mise en place d'un radar a déjà été demandée par la mairie auprès des services de l'Etat mais sans réponse.
- Suite à une demande de contrôles de la part de la mairie à la gendarmerie, des contrôles ont été réalisés.
- Une vitesse de 90 km/h est la norme pour une infrastructure 2x2 voies avec terre-plein central. Il convient cependant de faire respecter cette limite de 90 km/h.

#### 4.1.6. La circulation au sein du futur giratoire

- ▶ Le fonctionnement et la conception du/des giratoires a été questionnée, notamment au sujet de l'insertion des voies secondaires et du risque que les véhicules empruntent le giratoire sans avoir à modifier leur trajectoire.

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage :

- La conception du giratoire sera optimisée en fonction des recommandations en vigueur, la déflexion (capacité du giratoire à modifier la trajectoire des véhicules) est un paramètre de dimensionnement ;
- Si les flux de circulation principaux et secondaires sont déséquilibrés, l'aménagement d'un giratoire facilite l'insertion du trafic des voies secondaires.

### 4.2. Dépôt dématérialisé

Dix contributions ont été reçues sur la boîte mail du département. Ces avis ont été rédigés par différents habitants dont la nature et les lieux d'habitation sont variés tels que listés ci-après :

- ▶ 2 résidents de Coporh ;
- ▶ 3 résidents au Duer ;
- ▶ 2 résidents de Kerhouet ;
- ▶ 1 résident de Saint-Colombier ;
- ▶ 1 résident de Trévenaste ;
- ▶ 1 avis provenant d'une association.

Les avis s'accordent globalement sur le fait que l'aménagement actuel de la RD780 est accidentogène du fait notamment des différentes insertions et de vitesses excessives.

Sept avis sont favorables au projet, trois avis ne s'expriment pas sur le sujet et un avis est contre.

Trois avis sont favorables à la variante E (simple insertion au niveau de Kerlévenan), notamment du fait de l'insécurité actuellement ressentie pour le mouvement de tourne-à-gauche vers Sarzeau à partir de la route du Lézit. Deux avis sont favorables à la variante F (giratoire de Saint-Colombier). Les autres avis ne se prononcent pas en faveur d'une variante.

Un avis rejette la variante D (demi-carrefour à Saint-Colombier) qui conduirait à accentuer la circulation et les dangers sur la route du Lézit. Il est également noté l'impact environnemental important des variantes D et F.

L'avis contre le projet considère que le futur giratoire du Duer est une solution dépassée et propose de privilégier plutôt des moyens de transports alternatifs. A l'inverse un autre avis présente le giratoire comme une nécessité pour la sécurité.

Certaines thématiques reviennent dans plusieurs contributions. Les thématiques de la dangerosité des carrefours, les nuisances sonores et des moyens de transports alternatifs reviennent le plus :

- ▶ Le danger et le caractère accidentogène que représentent les carrefours d'accès à la D780 est clairement pointé du doigt dans 8 avis.

« Cet aménagement [giratoire du Duer] semble en effet essentiel eu égard au danger que représente cette route et ses accès »

« l'accès et la sortie du village vers la rue des Vénètes aujourd'hui très dangereux/accidentogène »

« sortir de Kerbot est extrêmement dangereux tout comme sortir de Kerlevenan »

« la fermeture de l'insertion vers Sarzeau depuis la route de Lézit est indispensable car un véritable danger, tout le monde en convient »

- ▶ Les nuisances sonores sont abordées dans 5 avis. Un avis fait état qu'un engagement avait déjà été pris en 2012 pour la mise en place d'un mur anti-bruit. Le passage de motos, les vitesses excessives, les coups de klaxon sont notés comme sources de nuisances notamment le weekend. Il est également indiqué que plusieurs maisons n'apparaissent pas dans l'étude acoustique.

« ce qui nous paraît aussi important, les nuisances sonores qui s'accroissent d'année en année »

« nous constatons un accroissement du trafic sur la voie rapide créant des nuisances notamment sonores »

- ▶ L'étude de moyens de transport alternatifs (transports en commun et des mobilités plus douces) et la nécessité de prévoir des alternatives à la voiture est abordée à 4 reprises. Ces avis vont de pair avec l'augmentation du trafic évoqué également. Le déploiement d'un pôle multimodal prévu à Saint-Colombier, l'aménagement d'une ligne de train/tram, le développement du réseau de pistes cyclables (potentiellement autorisées aux VAE) sont autant de propositions évoquées. L'étude des déplacements piétonniers est aussi abordée : l'analyse des déplacements des piétons entre l'arrêt de bus de Saint-Colombier et l'entrée du château est demandée, notamment en considérant un parcours via l'ancienne station-service. Le déplacement de l'arrêt de bus du Duer au niveau la RD780 est également évoqué dans 2 avis. Un avis propose également de réserver la voie de droite aux véhicules lents.

D'autres sujets sont également abordés en moindre mesure :

- ▶ La vitesse est abordée dans 3 avis. Il est demandé de réduire les vitesses, via la mise en place d'un radar pour limiter notamment le bruit et les émissions de CO2. Il est également noté que la non homogénéité des limitations de vitesses dans le secteur est source de confusion.
- ▶ La nécessité de réaménager les voies secondaires vers lesquelles les itinéraires seront reportés du fait de la fermeture de certains accès. Ainsi, il est indiqué que la section Le Pouldu – Le Palais est étroite et nécessiterait des aménagements si elle devait accueillir un surcroît de trafic. Par ailleurs, l'augmentation du trafic sur la route entre Kerlevenan et Suscinio est évoquée alors que cette voie n'est pas adaptée. Elle est étroite avec de nombreux virages et empruntée par des tracteurs et vélos. Deux avis demandent ainsi d'éviter la mise en place d'une signalisation qui inciterait à prendre la voie communale C4 pour relier Suscinio.
- ▶ La suppression de certains mouvements au niveau du carrefour de Kerlevenan ne semble pas présenter d'opposition. Plusieurs avis notent que les résidents ne les utilisent déjà plus du fait de leur dangerosité et privilégient l'itinéraire via Bois d'Anic. Il est toutefois noté que certains itinéraires présenteront des allongements de parcours.
- ▶ La nécessité de trouver un compromis entre tous les enjeux (notamment la biodiversité et la sécurité) est aussi abordée à plusieurs reprises. La localisation du projet dans le Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan est rappelée, ainsi que la nécessité de prendre en compte les enjeux climatiques et de biodiversité.

Plusieurs alternatives, ont été proposées :

- ▶ Fermer le carrefour de la rue de Stang ;
- ▶ Réserver la voie de droite aux véhicules lents ;
- ▶ Déplacer l'arrêt de bus scolaire près du giratoire et l'ouvrir aux autres lignes ;
- ▶ Prévoir des écrans acoustiques végétalisés et des revêtements routiers adaptés afin de diminuer le bruit ;
- ▶ Mettre en place un radar ;
- ▶ Prévoir une signalétique, voire un passage souterrain permettant de rejoindre l'entrée du château ou la route de Kerhouet.

### 4.3. Registre en mairie

Un avis a été recensé sur le registre papier en mairie. Il émanait d'habitants du Duer et fait état de nuisances visuelles (principalement en hiver), de nuisances sonores, ainsi que de difficultés à emprunter la sortie du Duer.

« Il est vrai que la sortie est très difficile mais notre priorité est surtout liée aux bruits »



## 4.4. Article de presse

Un article de presse dans le Télégramme est paru le jeudi 5 mai (annexe 4).

## 5. Enseignements retenus

L'ensemble des avis démontre une bonne compréhension du projet, des variantes proposées et des enjeux. Plusieurs alternatives, précises et réfléchies, ont été proposées.

L'enjeu prioritaire de sécurisation de la RD780 et de ses accès est largement partagé.

Pour toutes les variantes, seront étudiés :

- Une amélioration de la liaison entre la voie verte et le château ;
- Une amélioration de l'ambiance sonore au gré des opportunités et sous réserve de ne pas augmenter l'impact environnemental du projet. L'étude intégrera également les dernières maisons n'apparaissant pas encore au cadastre.

Pour la variante E, le maître d'ouvrage va vérifier avec l'exploitant des transports scolaires et la commune la faisabilité d'une modification des itinéraires et les éventuels travaux et impacts complémentaires.

Pour la variante F, le maître d'ouvrage va échanger avec la commune et avec le gestionnaire de transports scolaires pour vérifier l'adaptation des itinéraires des bus scolaires et ou la faisabilité d'aménagements sur des voies communales.

Pour ce qui concerne les moyens de transports alternatifs à la route :

- ⇒ Vélo : conformément à la loi d'orientation des mobilités, le Département réalisera une évaluation du besoin et de la faisabilité d'un aménagement cyclable en lien avec la commune et l'agglomération, autorités organisatrices de cette compétence mobilité.
- ⇒ Transport en commun : Le Département échangera avec Golfe Morbihan Vannes Agglomération sur l'opportunité d'aménager un nouvel arrêt aux abords du giratoires du Duer.

Pour rappel, tel que présenté dans le dossier de concertation et lors de la réunion publique, une première analyse multicritères macroscopique a été menée en amont de cette phase de concertation. Elle a conduit à écarter certaines variantes d'aménagement.

Les variantes écartées (en rouge dans le tableau ci-après) présentées dans le dossier de concertation et lors de la réunion publique n'ont pas fait l'objet de remarque.

Le maître d'ouvrage retient donc les variantes non écartées (en vert dans le tableau ci-dessous) pour une analyse détaillée à venir dans le cadre de la démarche ERC (« éviter, réduire, compenser les impacts sur l'environnement »).

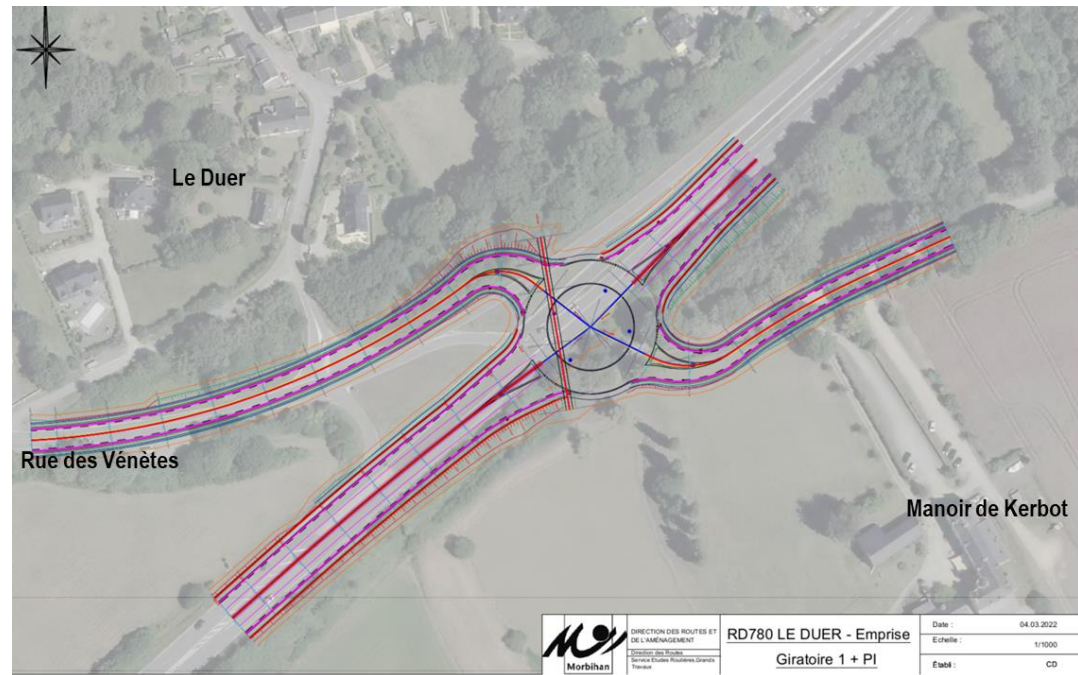
	Carrefours				
	Duer rue des Vénètes	Duer village	Kerhars/ Kerbot	Kerlévenan	St Colombier Rue du Stang
Profil 2x2	Giratoire : 3 sous variantes dont 1 réthibitoire	Demi carrefour : Insertion ou sortie	Fermeture Raccordement au giratoire	Demi carrefour en place <b>B</b>	Demi carrefour en place
				Fermeture <b>C</b>	
		Fermeture		Demi carrefour déplacé <b>D</b>	
				Seule insertion <b>E</b>	
Giratoire <b>F</b>					

Tableau 1 : Synthèse des variantes étudiées (source : dossier de concertation)

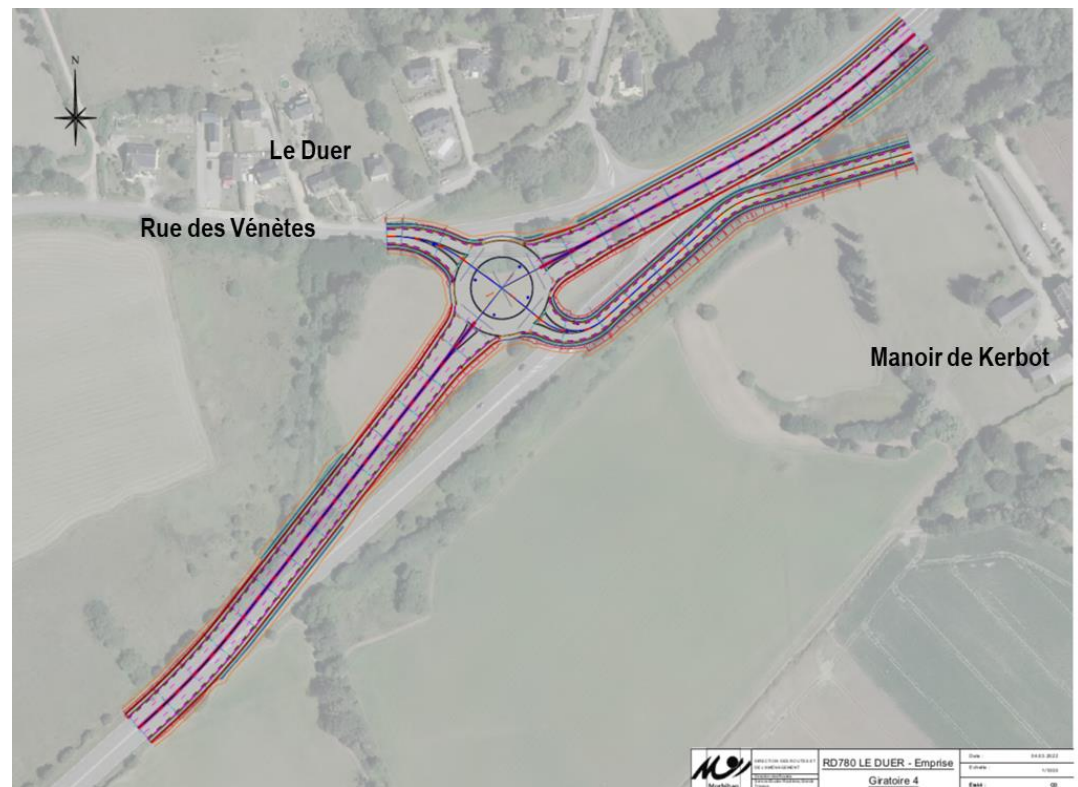
Ainsi le maître d'ouvrage retient 2 sous variantes pour le giratoire du Duer et 3 sous variantes pour l'aménagement des carrefours de Kerlévenan et de la rue du Stang.

### 5.1. Deux sous-variantes du giratoire du Duer

### 5.1.1. Sous-variante G1 axée

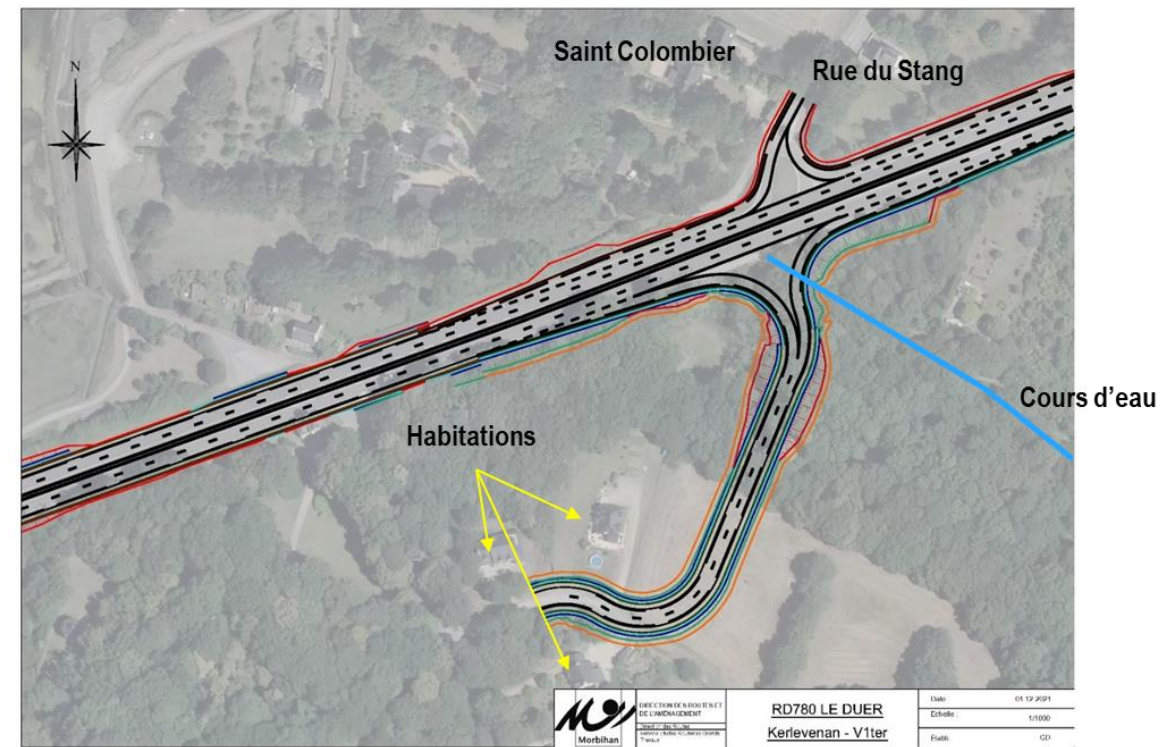


### 5.1.2. Sous-variante G2 : implantation décalée côté du Duer



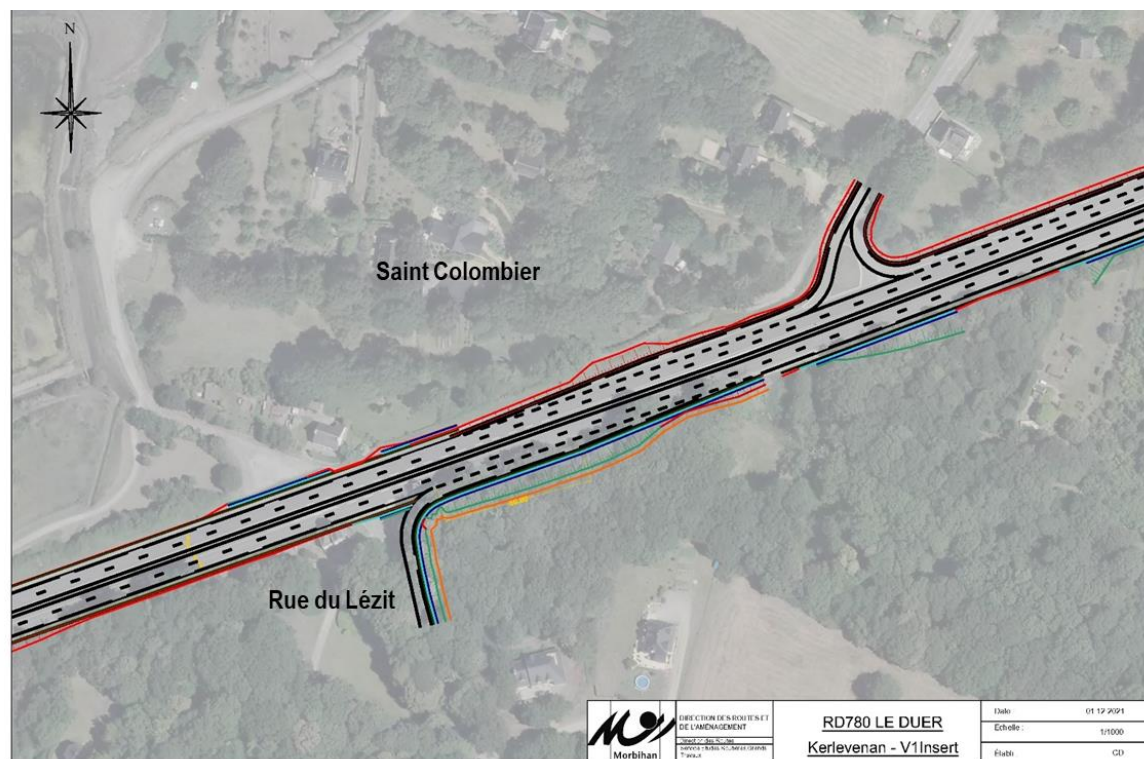
## 5.2. Trois sous-variantes pour Kerlevenan

### 5.2.1. Variante D : décalage du carrefour de Kerlevenan

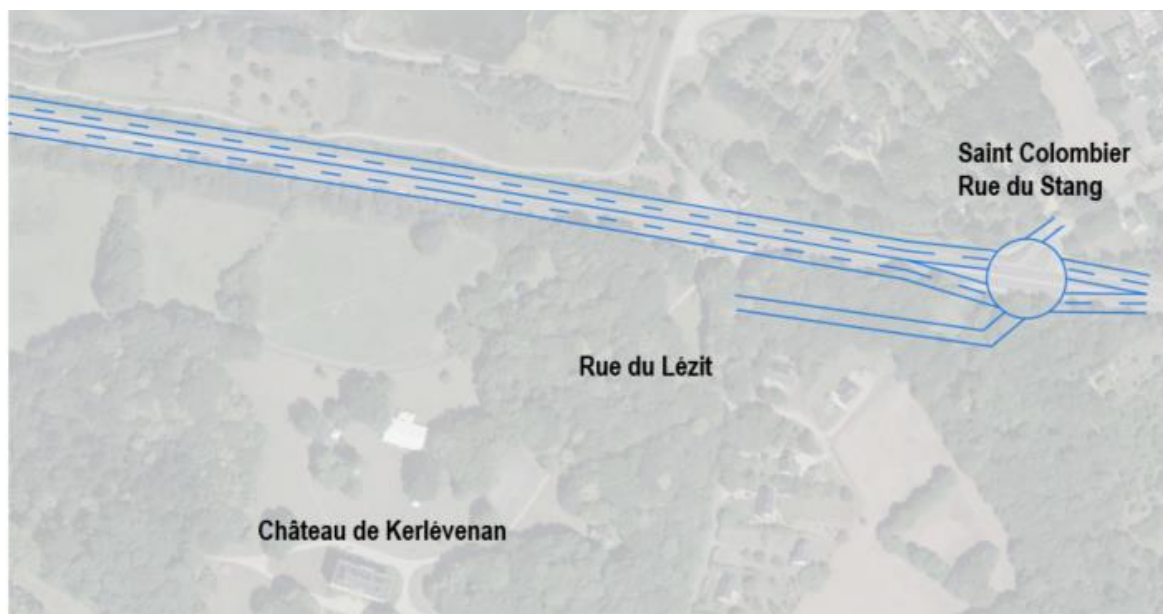




### 5.2.2. Variante E : maintien seulement d'une insertion depuis le Lézit



### 5.2.3. Variante F : giratoire à Saint-Colombier



## 6. Après la concertation

### 6.1. Poursuite des études

Les variantes ainsi envisagées vont être portées à un niveau de conception plus avancé de sorte d'alimenter l'analyse multicritères détaillée.

La solution privilégiée à l'issue de cette analyse sera portée à un niveau de conception d'avant-projet détaillé, dans le cadre des études techniques, afin de fixer concrètement les caractéristiques de l'aménagement : géométrie du tracé, génie civil, mesures pour le traitement des impacts, etc.

Parallèlement, l'étude d'impact exposera l'ensemble des mesures et des solutions envisagées pour éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux, paysagers ou sur le milieu humain. Cette étude prend en compte à la fois les impacts liés au chantier (phase transitoire) et ceux liés à l'aménagement (phase définitive). Ce dossier d'évaluation des impacts est soumis à l'appréciation de l'Autorité environnementale avant d'être présenté au public.

### 6.2. Enquête(s) publique(s)

La présente concertation a été faite dans le cadre de la participation du public à la conception.

Une fois le projet d'aménagement conçu en détail, une procédure d'enquête publique est menée par un commissaire enquêteur. Le dossier est exposé au public qui peut alors s'exprimer sur son utilité et permettra la participation du public à la décision.

Une enquête publique conjointe ou distincte sera également nécessaire pour obtenir l'autorisation environnementale.

### 6.3. Déclaration d'utilité publique

Au terme du processus, si l'ensemble des éléments est favorable, le Préfet représentant l'Etat déclare le projet d'utilité publique. Il s'agit d'un acte officiel qui marque le départ de la phase opérationnelle de réalisation.

Dans le cas où l'ensemble des terrains n'aurait pas pu être acquis à l'amiable, la déclaration d'utilité publique donne compétence à la personne publique pour acquérir les terrains nécessaires à l'aménagement. Des études parcellaires et des négociations au cas par cas viennent compléter le dispositif d'acquisition foncière.

En parallèle, des études de définition très fine de l'ouvrage routier, dites études de projet, sont menées à bien. Au terme de ce parcours, l'aménagement peut être réalisé.

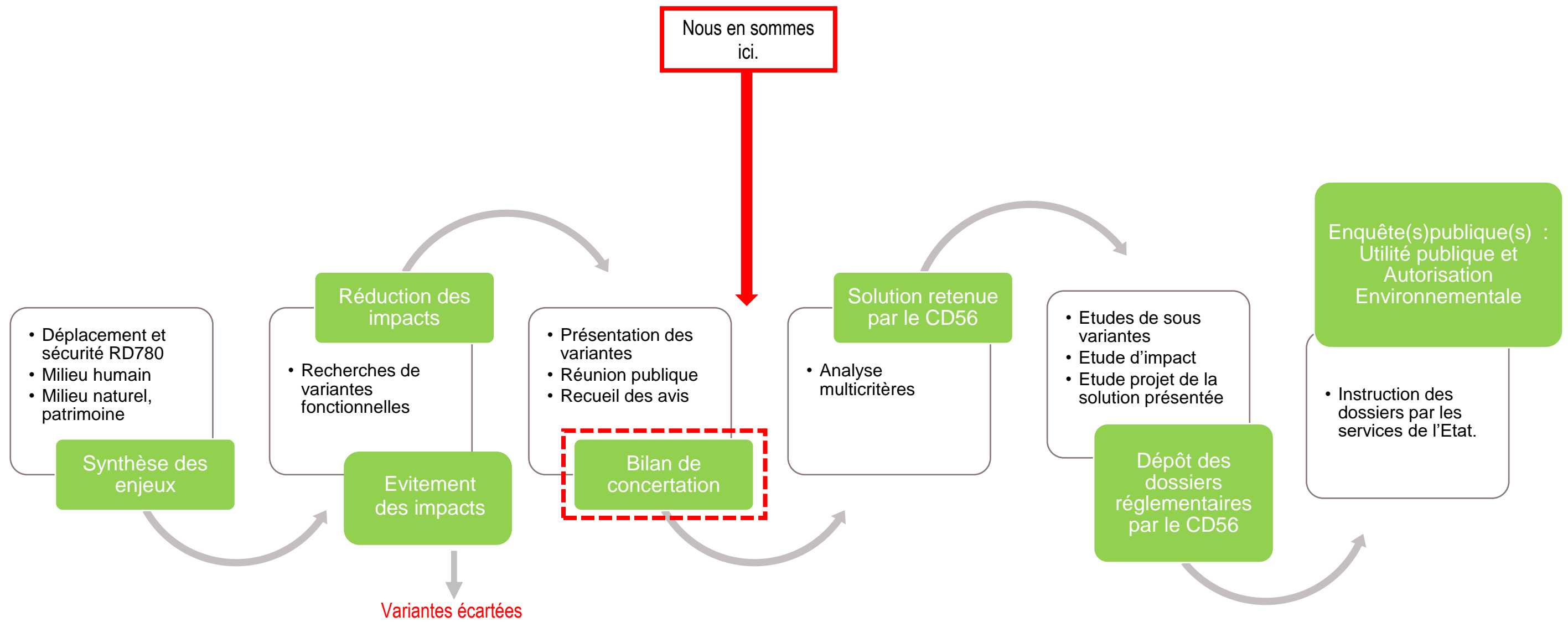


Figure 4 : Les étapes à venir





## Annexes

### Annexe 1 : Fiche d'information

**FICHE D'INFORMATION**  
RD780 – Aménagement des carrefours du Duer  
Déroulement de la concertation  
**Commune de SARZEAU**  
Avril 2022



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Service Etudes Routières  
et Grands Travaux

#### Objet de l'opération

Le Département a engagé une étude en 2020 pour réaménager le tronçon de la RD780 entre le Duer et Saint Colombier sur la commune de Sarzeau.

Les objectifs du projet ont été définis par le **Département, maître d'ouvrage** de l'opération :

- **Sécuriser** et homogénéiser le traitement des **accès** sur l'itinéraire RD780 ;
- **Adapter le niveau de service de la RD780** au droit de Sarzeau avec une configuration d'artère interurbaine

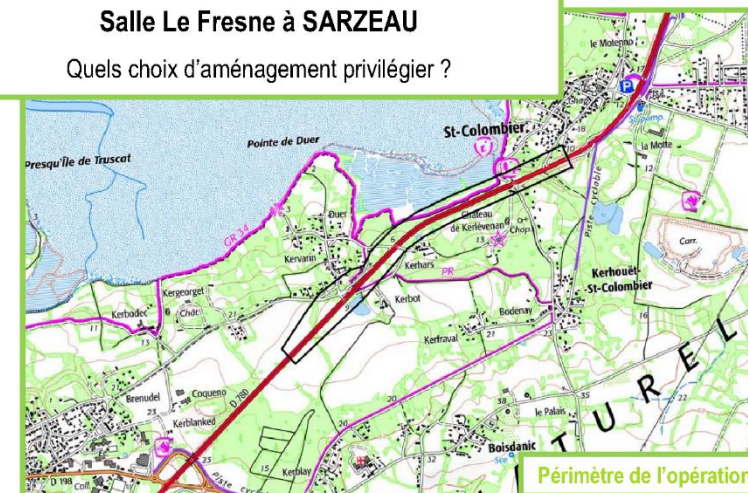


La commune de Sarzeau est le principal partenaire local du Département, elle l'accompagne pour engager une concertation du public :

**Réunion publique le 2 mai 2022 à 18h30,**

**Salle Le Fresne à SARZEAU**

Quels choix d'aménagement privilégier ?





COMMUNIQUÉ D'INFORMATION

## Déroulement des études

La création d'une infrastructure routière est un projet de longue haleine. Un tel projet est soumis à de nombreuses étapes présentées ici :

- Les études préalables : identification des enjeux du territoire ;
- Les études d'avant-projet : étude des différents aménagements ;
- **La concertation avec le public ;** ← Nous en sommes ici.  
**Du 2 mai 2022 au 23 mai.**
- Bilan de la concertation
- Analyse multicritères et choix de la solution retenue
- Etude de la solution retenue
- Enquête publique pour la déclaration d'utilité publique ;
- Les études de projet
- Enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale
- Les acquisitions foncières ;
- La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ;
- La construction et la réception des travaux.

## Comment participer ?

Le conseil départemental du Morbihan, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite mettre en place une démarche d'information et de concertation afin d'écouter les avis et questionnements de chacun sur les variantes à l'étude pour prendre une décision éclairée.

**Plusieurs dispositifs seront proposés pour que chacun puisse s'informer et donner son avis :**

- Lors de la réunion publique le 2 mai à 18h30 - Salle Le Fresne à SARZEAU
- Sur le site du Département :  
<https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/le-reseau-routier-du-morbihan>
- Le registre en mairie de Sarzeau disponible du 3 mai au 23 mai.

## Contacts

**Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse :**

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

 DÉPARTEMENT DU MORBIHAN – DIRECTION DES ROUTES ET DE L'AMÉNAGEMENT

## Annexe 2 : Page internet du Conseil Départemental du Morbihan



The screenshot shows the website interface for the project. At the top, there is a navigation bar with the Morbihan logo, a menu icon, and links for 'LES SERVICES', 'LOCALISER UNE STRUCTURE', 'Le Département, mode d'emploi la vidéo', a search icon, 'SUIVEZ-NOUS' (with Facebook and Twitter icons), and 'CONTACTEZ-NOUS' (with an email icon). Below the navigation bar, the breadcrumb trail reads: 'Accueil > Les services > Déplacements > Routes > Concertation publique aménagement des carrefours du Duer RD780'. The main heading is 'Concertation publique aménagement des carrefours du Duer RD780'. A sub-heading reads: 'Une réunion publique s'est tenue lundi 2 mai, à Sarzeau pour exposer à l'ensemble des acteurs économiques, citoyens et usagers le projet de réaménagement du tronçon de la RD780 entre le Duer et Saint Colombier sur la commune de Sarzeau'. Below this, there is a section 'Objet de l'opération' which states: 'Le Département a engagé une étude en 2020 pour réaménager le tronçon de la RD780 entre le Duer et Saint Colombier sur la commune de Sarzeau'. It then lists the project objectives: 'Les objectifs du projet ont été définis par le Département, maître d'ouvrage de l'opération : o Sécuriser et homogénéiser le traitement des accès sur l'itinéraire RD780 ; o Adapter le niveau de service de la RD780 au droit de Sarzeau avec une configuration d'artère interurbaine'. A map of the area is shown at the bottom right, highlighting the project location near Sarzeau and Saint-Colombier. On the left side of the page, there is a sidebar menu under the heading 'DÉPLACEMENTS' with items: 'Carte des travaux routiers', 'Conditions de circulation', 'Transport scolaire adapté', and 'Routes'. The 'Routes' section is expanded, showing a list of projects including 'Le réseau routier du Morbihan', 'Règlement départemental de voirie', 'Fiches Informations travaux', 'Enquête Publique RD769 Caudan', 'Concertation publique travaux Malestroit', 'Contournement de Le Fauët : Déclaration d'intention', 'Aménagement RD775 La Vraie-Croix : déclaration d'intention', 'Concertation publique aménagement des carrefours du Duer RD780' (highlighted in orange), and 'Enquête publique - projet de déclassement parking ex Greta - Vannes'.



### Déroulement des études

La création d'une infrastructure routière est un projet de longue haleine. Un tel projet est soumis à de nombreuses étapes présentées ici :

- o Les études préalables : identification des enjeux du territoire ;
- o Les études d'avant-projet : étude des différents aménagements ;
- o La concertation avec le public ; du 2 mai 2022 au 23 mai.
- o Bilan de la concertation
- o Analyse multicritères et choix de la solution retenue
- o Etude de la solution retenue
- o Enquête publique pour la déclaration d'utilité publique ;
- o Les études de projet
- o Enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale
- o Les acquisitions foncières ;
- o La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ;
- o La construction et la réception des travaux.

### Comment participer ?

Le conseil départemental du Morbihan, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite mettre en place une démarche d'information et de concertation afin d'écouter les avis et questionnements de chacun sur les variantes à l'étude pour prendre une décision éclairée.

Pour que chacun puisse s'informer et donner son avis, le registre sera disponible en mairie de Sarzeau du 3 mai au 23 mai.

Document à télécharger :

- [Dossier de concertation](#)



## Annexe 3 : Affichage sur le site de la mairie

Bienvenue sur le site officiel de la commune

### Sarzeau

[Presqu'île de Rhuys - Entre Golfe et Océan](#)

Vous êtes ici :

[Accueil](#) • [Actualités](#) • [Travaux](#) • Réunion publique Aménagement des carrefours du Duer – 2...



**RÉUNION PUBLIQUE**  
RD780 - Aménagement  
des carrefours du Duer

le 02 mai 2022 à 18h30  
en salle le Fresne

*Quels choix d'aménagement privilégier ?*

Morbihan Sarzeau

### Réunion publique Aménagement des carrefours du Duer – 2 mai 2022

A l'initiative du Département du Morbihan, une réunion publique concernant l'aménagement des carrefours sur la RD780 au niveau du Duer aura lieu le lundi 02 mai 2022 à 18h30 en salle Le Fresne (Bâtiment Poulmenac'h).



[Travaux](#), [Urbanisme](#)

Publié le mardi 19 avril 2022

## Annexe 4 : Article de presse

### Le Télégramme

Jeudi 5 mai 2022

## Un projet de réaménagement sur la départementale 780 est à l'étude

Une soixantaine de personnes ont assisté, lundi 2 mai, à une réunion publique concernant les carrefours du Duer, Kerbot, Kerlevenan, et Saint Colombier. Xavier Domaniecki, le directeur régional d'aménagement du réseau routier du Morbihan, a expliqué les raisons de ces réaménagements. Plus de 20 000 véhicules empruntent chaque jour cette section de route départementale 780 (Vannes - Sarzeau), en période estivale, soit 1 200 véhicules par heure. Cinq variantes sont à l'étude depuis plusieurs mois.

### Choix d'une variante en 2023

La variante du giratoire au Duer, seule insertion Kerlévenan (route de Le Lézit), serait privilégiée. L'objectif de cette réunion était de recueillir les avis et les propositions des riverains afin de nourrir la prise de décision du conseil départemental, dont le président, David Lappartient, était présent. Un registre sera mis à la disposition de la population, à la mairie, jusqu'au 23 mai.

David Lappartient a expliqué qu'après cette première année con-

sacrée à l'étude de ces projets, le choix d'une variante et les dépôts des autorisations devrait suivre en 2023. Puis les travaux devraient avoir lieu en 2024.



De gauche à droite, Vincent Le Coutois, Camille Remoue, Patrice Roy, Xavier Domaniecki, David Lappartient, président du conseil départemental, et Jean-Marc Duperrat, maire de Sarzeau.

## Annexe 5 : Courrier à GMVA



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le 11 MAI 2022

Monsieur David ROBO  
Président  
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération  
30 Allée Alfred Kastler  
CS 70206  
56006 VANNES CEDEX

Dossier suivi par :  
Xavier DOMANIECKI – tél. 02 97 54 83 01  
Mail : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Objet : Concertation publique sur la RD780 à Sarzeau  
Réf. : D2022/483 - XD/VG

Monsieur le Président,

*cher David,*

Une concertation publique a été engagée par le département en partenariat avec la commune de Sarzeau sur l'étude d'aménagement des carrefours de la RD780 situés entre le giratoire de St Colombier avec la RD20 et le village du Duer.

Le département n'a pas encore retenu de solution, cette concertation a pour objectif de partager les enjeux du diagnostic, l'opportunité du projet et de présenter plusieurs solutions. Les étapes réglementaires à venir sont également explicitées.

Cette concertation s'organise autour de plusieurs actions :

- Une réunion publique mobilisant essentiellement les riverains a eu lieu le 2 mai.
- Un dossier de concertation est disponible depuis le 3 mai jusqu'au 23 mai prochain :
  - o en mairie de Sarzeau au format papier, avec un registre d'observations,
  - o consultable sur le site du Département, avec la possibilité de donner un avis par mail à [routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)

L'ensemble des usagers ont bien sûr la possibilité de s'exprimer sur ce projet, et à l'issue de cette période, un bilan de concertation sera produit.

Je tenais à vous informer de ce projet sur le réseau routier prioritaire du département, principalement au titre de la compétence mobilité de GMVA, sans pour autant avoir identifié à ce jour un enjeu particulier à discuter ensemble.

Mes services sont disponibles pour échanger ou vous communiquer plus d'informations.


Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

*Bien à toi,*  
  
David LAPPARTIENT



## Annexe 6 : Courriers aux communes voisines



Vannes, le 11 MAI 2022

**Monsieur Roland TABART**  
Maire d'Arzon  
Mairie  
19 rue de la Poste  
56640 ARZON

Dossier suivi par :  
Xavier DOMANIECKI – tél. 02 97 54 83 01  
Mail : xavier.domaniecki@morbihan.fr

**Objet : Concertation publique sur la RD780 à Sarzeau**  
Réf. : D2022/482a - XD/VG

Monsieur le Maire, *cher Roland,*

Une concertation publique a été engagée par le département en partenariat avec la commune de Sarzeau sur l'étude d'aménagement des carrefours de la RD780 situés entre le giratoire de St Colombier avec la RD20 et le village du Duer.

Le département n'a pas encore retenu de solution, cette concertation a pour objectif de partager les enjeux du diagnostic, l'opportunité du projet et de présenter plusieurs solutions. Les étapes réglementaires à venir sont également explicitées.

Cette concertation s'organise autour de plusieurs actions :

- Une réunion publique mobilisant essentiellement les riverains a eu lieu le 2 mai.
- Un dossier de concertation est disponible depuis le 3 mai jusqu'au 23 mai prochain :
  - . en mairie de Sarzeau au format papier, avec un registre d'observations,
  - . consultable sur le site du département, avec la possibilité de donner un avis par mail à [routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)

Les habitants d'Arzon et de Saint Gildas de Rhuys sont des usagers, pour certains quotidiens de la RD780 et ont bien sûr la possibilité de s'exprimer sur ce projet. Je vous invite donc à relayer ces informations, si possible sur votre site internet.

A l'issue de cette période, un bilan de concertation sera produit.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.


**Le Président du Conseil départemental**

*David LAPPARTIENT*

**David LAPPARTIENT**

Egalement destinataire : M. Alain LAYEC – Maire de Saint-Gildas de Rhuys  
Copie : M. Jean-Marc DUPEYRAT – Maire de Sarzeau

Département du Morbihan - 2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - Fax 02 97 54 80 56 – www.morbihan.fr



Vannes, le 11 MAI 2022

**Monsieur Alain LAYEC**  
Maire de Saint Gildas de Rhuys  
Mairie  
Rue de St Goustan  
56730 SAINT GILDAS DE RHUYS

Dossier suivi par :  
Xavier DOMANIECKI – tél. 02 97 54 83 01  
Mail : xavier.domaniecki@morbihan.fr

**Objet : Concertation publique sur la RD780 à Sarzeau**  
Réf. : D2022/482b - XD/VG

Monsieur le Maire, *cher Alain,*

Une concertation publique a été engagée par le département en partenariat avec la commune de Sarzeau sur l'étude d'aménagement des carrefours de la RD780 situés entre le giratoire de St Colombier avec la RD20 et le village du Duer.

Le département n'a pas encore retenu de solution, cette concertation a pour objectif de partager les enjeux du diagnostic, l'opportunité du projet et de présenter plusieurs solutions. Les étapes réglementaires à venir sont également explicitées.

Cette concertation s'organise autour de plusieurs actions :

- Une réunion publique mobilisant essentiellement les riverains a eu lieu le 2 mai.
- Un dossier de concertation est disponible depuis le 3 mai jusqu'au 23 mai prochain :
  - . en mairie de Sarzeau au format papier, avec un registre d'observations,
  - . consultable sur le site du département, avec la possibilité de donner un avis par mail à [routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)

Les habitants d'Arzon et de Saint Gildas de Rhuys sont des usagers, pour certains quotidiens de la RD780 et ont bien sûr la possibilité de s'exprimer sur ce projet. Je vous invite donc à relayer ces informations, si possible sur votre site internet.

A l'issue de cette période, un bilan de concertation sera produit.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président du Conseil départemental**

*David LAPPARTIENT*

**David LAPPARTIENT**

*Bien à toi,*

Egalement destinataire : M. Roland TABART – Maire d'Arzon  
Copie : M. Jean-Marc DUPEYRAT – Maire de Sarzeau





**sce**

Aménagement  
& environnement

[www.sce.fr](http://www.sce.fr)

GROUPE KERAN